

Compte Rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2022

Convocation du 8 avril 2022 affichée le 08/04/2022 n°1

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAMES, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Yves PONS, Maire.

Sont présents les conseillers municipaux suivants :

ALVES Fernando	FERNANDEZ Nathalie
CANTAU Christian	HERBILLE Elisabeth
D'ALMEIDA Prudence	LADONNE Laura
DASQUET Anne	NARBAY Nicolas
DUCAZAU Patricia	PASQUIER Annick
DUMERCQ Benoît	PONS Yves

Absent-excuse :

ETCHELECU Jean-Jacques

Procuration :

ETCHELECU Jean-Jacques pour ALVES Fernando

Madame FERNANDEZ Nathalie est désignée secrétaire de séance.

Avant de commencer, M. le Maire demande si les comptes rendus des conseils municipaux des 7 décembre 2021 et 8 février 2022 appellent des observations : pas d'observations.

I - Approbation du Compte de gestion 2021.

M. le Maire informe que la commission des Finances s'est réunie le 12 avril 2022 à 18H30. Les documents comptables 2021 et le projet de budget primitif 2022 ont été approuvés par la commission des Finances.

Le compte de gestion 2021 établi par M. Jean-Marie FRANZAK, Trésorier Principal à Anglet est identique aux résultats du compte administratif 2021.

Avant de voter le compte administratif 2021, il convient de prendre la délibération suivante :

Délibération n° 1-12/04/2022

**OBJET : Examen et vote du Compte de Gestion 2021.
Budget principal Commune de SAMES.**

M. Yves PONS, Maire de SAMES, expose aux membres du Conseil Municipal de SAMES que le compte de gestion est établi par M. Jean-Marie FRANZAK, Trésorier, à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal avant le vote du compte administratif.

Où l'exposé de M. le Maire, Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à :

Voix pour	13
Voix contre	0
Abstentions	0

VOTE le compte de gestion 2021 du budget principal de la Commune de Sames, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

II - Vote du compte administratif 2021.

Les résultats 2021 peuvent se résumer ainsi :

Un total de dépenses de fonctionnement de	419 310,91
Un total de recettes de fonctionnement de	716 321,70
(dont un excédent de fonctionnement 2020 reporté de 178 611,50 €)	

Un total de dépenses d'investissement de	418 756,78
Restes à réaliser dépenses d'investissement de	0,00

Un total de recettes d'investissement de	479 161,61
Restes à réaliser recettes d'investissement de	0,00
(dont un déficit d'investissement 2020 reporté de 41 641,47)	

Les résultats de clôture au 31/12/21 sont les suivants :

Excédent d'investissement	60 404,83
Excédent de fonctionnement	297 010,79
Résultat global	357 415,62

Compte tenu de ces résultats, il n'y aura pas d'affectation des résultats.

La section de fonctionnement et la section d'investissement se résument ainsi :

Section de fonctionnement 2021 – dépenses :

Intitulés	Montant
011 – Charges à caractère général	90 580,40
012 – Charges de personnel et frais assimilés	139 956,34
65 - Autres charges de gestion courante	183 233,39
66 - Charges financières	1 840,78
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	415 610,91
042 – Opérations d'ordre	3 700,00
TOTAL GÉNÉRAL	419 310,91

Section de fonctionnement 2021 – recettes :

Intitulés	Montant
013 – Atténuation de charges (remboursement de salaires)	24 625,91
70 – Produits des services, domaine et divers	4 069,65
73 – Impôts et taxes	393 828,93
74 – Dotations, subventions et participations	83 234,40
75 – Autres produits de gestion courante	28 201,31
77 – Produits exceptionnels	3 750,00
TOTAL RECETTES RÉELLES	537 710,20
042 – Opérations d'ordre	
RÉSULTAT 2020 REPORTE	178 611,50
TOTAL GÉNÉRAL	716 321,70

Section d'investissement 2021 - dépenses :

Intitulés	Montant
Opération 10320 – Divers équipements et travaux	40 737,40
Opération 10418 – Travaux cimetière et accessibilité	118 455,71
Opération 10620 - Travaux voirie communale 2020	75 168,76
Opération 10818 - Aménagement du quartier Saint-Jean	27 228,00
Opération 11119 - Travaux accessibilité plateau foyer mairie	3 606,41
Opération 11121 - Régularisation terrains	800,00
TOTAL DÉPENSES ÉQUIPEMENT	265 996,28
Emprunts et dettes assimilées	35 605,72
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	301 602,00
Opérations d'ordre diverses	75 513,31
TOTAL DÉPENSES RÉELLES ET ORDRE	377 115,31
Reprise déficit d'investissement 2020	41 641,47
TOTAL GÉNÉRAL	418 756,78

Section d'investissement 2021 – recettes :

Intitulés	Montant
Subventions État – Département – DETR	114 300,53
FCTVA	41 360,00
Taxes permis de construire	11 879,10
Affectation des résultats 2020	222 647,47
Divers - dons	9 091,20
Cautionnements reçus	670,00
TOTAL RECETTES RÉELLES	399 948,30
Opérations d'ordre	79 213,31
TOTAL RECETTES RÉELLES ET ORDRE	479 161,61
Reprise excédent d'investissement 2020	0,00
TOTAL GÉNÉRAL	479 161,61

A l'issue de cette présentation, M. le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote.

La présidence est confiée à Mme Nathalie FERNANDEZ, 1^{ère} adjointe, afin de soumettre au conseil municipal, le vote du compte administratif 2021, dressé par M. le Maire.

Il convient de prendre la délibération suivante :

Délibération n° 2-12/04/2022

OBJET : Vote du compte administratif 2021 – Commune de SAMES.

Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2022

M. Yves PONS, Maire de SAMES, quitte la séance et ne participe pas au vote du compte administratif. Le Conseil Municipal de SAMES, réuni sous la Présidence de Mme Nathalie FERNANDEZ, 1^{ère} adjointe,

VOTE à :

Voix pour	12
Voix contre	0
Abstentions	0

le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévu :	604 984,78
	Réalisé :	418 756,78
	Restes à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	604 984,78
	Réalisé :	479 161,61
	Restes à réaliser :	0,00

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	682 441,50
	Réalisé :	419 310,91
	Restes à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	682 441,50
	Réalisé :	716 321,70
	Restes à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	60 404,83
Fonctionnement :	297 010,79
Résultat global :	357 415,62

Une note de synthèse portant sur le compte administratif 2021 sera établie ultérieurement. Elle sera jointe au compte administratif 2021 et transmise à la Sous-Préfecture de BAYONNE, au contrôle de légalité.

III – Affectation des résultats 2021 – Commune de SAMES.

Compte tenu des résultats du compte de gestion 2021 et du compte administratif 2021, il convient de prendre la délibération suivante :

Délibération n° 3-12/04/2022

OBJET : Affectation des résultats 2021 – Commune de SAMES.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Yves PONS, Maire de SAMES, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, le 12 avril 2022,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	118 399,29
Un excédent reporté de :	178 611,50
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	297 010,79
Un excédent d'investissement de :	60 404,83
Un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de :	60 404,83

DECIDE à :

Voix pour	13
Voix contre	0
Abstentions	0

d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/21 : EXCEDENT	297 010,79
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	297 010,79
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT	0,00

IV – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

La commission des Finances réunie le 12 avril 2022, propose une augmentation des taux de 1% en 2022.

M. le Maire propose de prendre la délibération suivante :

Délibération n° 4-12/04/2022

OBJET : Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

- Considérant la réforme fiscale pour l'année 2021
- Considérant le besoin de financement du budget de la Commune,

Où l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à :

Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2022

Voix pour	13
Voix contre	0
Abstentions	0

DÉCIDE d'appliquer une augmentation de 1 % aux taux d'imposition en 2022.

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

TAXES	Taux votés en 2021	Taux votés en 2022	Bases 2022	Produits 2022
F.B.	29,37	29,67	530 400	157 370
F.N.B.	47,57	48,05	57 100	27 437
TOTAL				184 807

(*) le taux FB de 2021 correspond au taux communal de 2020 (15,90 %) augmenté du taux départemental de 2020 (13,47 %).

V – Vote du budget primitif 2022 – Commune de SAMES.

Avant de voter le budget primitif 2022, M. le Maire donne lecture des propositions de la commission des Finances, pour ce qui concerne les subventions à verser aux associations communales en 2022 :

Article 6574 - subventions aux associations			
ASSOCIATIONS		CA 2021	BP 2022
ASSOCIATION CULTURELLE DE SAMES (ACS)		1 500,00	1 700,00
COMITE DES FÊTES DE SAMES		2 000,00	2 200,00
FOYER RURAL DES JEUNES DE SAMES		2 500,00	2 700,00
HUROUS DE BIBE		250,00	250,00
ACCA CHASSE		500,00	250,00
VAL D'ADOUR MARITIME		150,00	0,00
LES CHATS LOUPÉS		200,00	0,00
ASSO ANIMATION PAYS DE BIDACHE	Associations financées par la CAPB*	250,00	250,00
ASSO BIDACHE SPORTS FOOTBALL		800,00	800,00
ASSO BIDACHE SPORTS TENNIS		600,00	600,00
TOTAL		8 750,00	8 750,00

* Ces associations étaient auparavant financées par la Communauté de Communes du Pays de Bidache. Leur financement a été transféré automatiquement à la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) lors de sa création.

Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2022

Cependant, le Pôle Territorial du Pays de Bidache a manifesté sa volonté de garder une certaine autonomie pour les subventions de son territoire. Le Pôle décide de la répartition des subventions et la CAPB attribue une compensation financière à chaque commune (Délibération n° 6-07/12/21).

Modifications proposées :

ACCA CHASSE : les 500,00€ versés en 2021 correspondent à la subvention habituelle de 250,00€ augmentée d'une subvention exceptionnelle de 250,00€ accordée à la demande de l'association pour un fait imprévisible.

Il est proposé de revenir à la subvention habituelle de 250,00€.

VAL D'ADOUR MARITIME : les activités de l'association sont suspendues actuellement. Il est proposé de suspendre également la subvention jusqu'à la reprise des activités.

LES CHATS LOUPÉS : les 200€ versés en 2021 correspondent à une intervention ponctuelle de l'association sur la commune de Sames.

Il est proposé de ne pas attribuer de montant fixe à la subvention et de l'ajuster en fonction des interventions éventuelles de l'association.

Ces modifications représentent une économie totale de 600,00€ qui seront partagés en trois parts égales et reversés aux trois associations qui animent la vie sportive et culturelle du village : l'Association Culturelle de Sames, le Comité des Fêtes de Sames et le Foyer Rural des Jeunes de Sames.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions.

Compte tenu des résultats 2021 et du vote des taxes directes locales, le budget primitif communal 2022 se résume ainsi :

Un total de dépenses et de recettes de fonctionnement de **809 060,79**
(Avec reprise du résultat de fonctionnement 2021 de 297 010,79 €)

Un total de dépenses et de recettes d'investissement de **1 246 674,77**
(Avec reprise de l'excédent d'investissement de 60 404,83 €)

Soit par chapitres :

Section de fonctionnement - dépenses :

Intitulés	Montant
011 – Charges à caractère général	140 500,00
012 – Charges de personnel et frais assimilés	174 500,00

65 - Autres charges de gestion courante	231 300,00
66 - Charges financières	3 000,00
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00
68 - Dotations aux amortissements	
022 - Dépenses imprévues	18 000,79
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	568 300,79
023 - Virement à la section d'investissement	240 760,00
TOTAL GÉNÉRAL	809 060,79

Section de fonctionnement – recettes :

Intitulés	Montant
013 – Atténuation de charges (remboursement salaires)	5 000,00
70 – Produits des services, domaine et divers	350,00
73 – Impôts et taxes	407 100,00
74 – Dotations, subventions et participations	73 600,00
75 – Autres produits de gestion courante	26 000,00
76 – Autres produits financiers	0,00
TOTAL RECETTES RÉELLES	512 050,00
Résultat reporté 2021	297 010,79
TOTAL GÉNÉRAL	809 060,79

Section d'investissement – dépenses :

Intitulés	Montant
Op. 10 - Travaux voirie communale 2020 et 2021	41 000,00
Op. 10320 - Divers équipements et travaux	15 000,00
Op. 10818 - Aménagement du quartier Saint-Jean	599 000,00
Op. 11121 - Régularisation acquisitions terrains	10 000,00
Op. 11221 - Acquisition et aménagement maison du bourg	20 000,00
TOTAL DÉPENSES ÉQUIPEMENT ET RESTES A RÉALISER	685 000,00
Capital emprunts communaux	20 000,00
Dépôts et cautionnements reçus : cautions diverses	2 000,00
GFP de rattachement : annuités Syndicat d'Energie (SDEPA)	1 100,00
Autres établissements publics locaux : capital stocké EPFL	25 700,00

Dépenses imprévues	68 000,83
TOTAL AUTRES DÉPENSES	116 800,83
Op. Cpt. Tiers n°11 travaux RD Quartier Saint-Jean	186 000,00
TOTAL DÉPENSES POUR COMPTE DE TIERS	186 000,00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	987 800,83

Opérations patrimoniales	258 873,94
Autres établissements publics locaux : EPFL - Maison du Bourg	258 873,94
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	258 873,94

TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT = DÉPENSES RÉELLES + D'ORDRE	1 246 674,77
---	---------------------

RESTES A RÉALISER N-1	0,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 246 674,77

Section d'investissement - recettes :

Intitulés	Montant
Subventions diverses	77 500,00
Emprunts et dettes	372 136,00
TOTAL RECETTES D'ÉQUIPEMENT	449 636,00
FCTVA	43 000,00
Taxes aménagement permis de construire	6 000,00
Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00
TOTAL RECETTES FINANCIÈRES	51 000,00
Op Cpt Tiers n°11 - travaux RD Quartier Saint-Jean	186 000,00
TOTAL RECETTES COMPTE DE TIERS	186 000,00
TOTAL RECETTES RÉELLES	686 636,00

Virement de la section de fonctionnement	240 760,00
Opérations patrimoniales	258 873,94
TOTAL RECETTES D'ORDRE	499 633,94

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (RECETTES RÉELLES + D'ORDRE)	1 186 269,94
---	---------------------

Restes à réaliser N-1	0,00
Excédent d'investissement	60 404,83
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	1 246 674,77

A l'issue de cette présentation, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, prend la délibération suivante :

Délibération n° 5-12/04/2022

OBJET : Vote du budget primitif 2022 – Commune de SAMES.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAMES, réuni sous la présidence de M. Yves PONS, Maire,
Après en avoir délibéré, à :

Voix pour	13
Voix contre	0
Abstentions	0

VOTE les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2022 :

INVESTISSEMENT :

Dépenses	1 246 674,77
Recettes	1 246 674,77

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	809 060,79
Recettes	809 060,79

VI – Révision de l'indemnité de la 1^{ère} adjointe.

M. le Maire informe que :

- Mme Jeanne RIQUIER, secrétaire de mairie principale, a été recrutée pour remplacer Mme Marie-Christine SEKLI-COÉZARD qui a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2021. Elle n'a pas été en mesure de prendre ses fonctions (point 9 de l'ordre du jour).
- Mme URUEN, secrétaire de mairie adjointe, est en arrêt de travail depuis le 10 janvier 2022.

En conséquence, la charge de travail de Mme Nathalie FERNANDEZ, 1^{ère} adjointe, a été très nettement augmentée.

Délibération n° 6-12/04/2022

OBJET : Révision de l'indemnité de la 1^{ère} adjointe

Monsieur le Maire :

INFORME que :

- Mme Jeanne RQUIER, secrétaire de mairie principale, a été recrutée pour remplacer Mme Marie-Christine SEKLI-COÉZARD qui a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2021. Elle n'a pas été en mesure de prendre ses fonctions (point 9 de l'ordre du jour).
- Mme URUEN, secrétaire de mairie adjointe, est en arrêt de travail depuis le 10 janvier 2022.

En conséquence, la charge de travail de Mme Nathalie FERNANDEZ, 1^{ère} adjointe, a été très nettement augmentée.

PRÉCISE que le montant de l'enveloppe indemnitaire à ne pas dépasser est de **3 232,11€** mensuels pour les communes de 500 à 999 habitants, comme indiqué dans le tableau des indemnités de fonction du maire et des adjoints :

Commune de SAMES (Pyrénées-Atlantiques) - Strate démographique de 500 à 999 habitants			
TABLEAU DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS			
Calcul de l'enveloppe indemnitaire mensuelle à ne pas dépasser	Taux maximal en % de l'indice 1027	Valeur de l'indemnité mensuelle	Indemnité totale
MAIRE	40,30 %	1567,43	1567,43 €
ADJOINTS	10,70 %	416,17	x 4 adjoints = 1664,68 €
Montant de l'enveloppe indemnitaire à ne pas dépasser			3232,11 €

PRÉCISE que le montant global des indemnités votées par le Conseil Municipal du 16 juin 2020 pour la Commune de Sames est de **2 950,51€** mensuels :

Commune de SAMES (Pyrénées-Atlantiques) - Strate démographique de 500 à 999 habitants		
TABLEAU DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS		
Indemnités votées par le Conseil Municipal du 16 juin 2020	Taux votés par le Conseil Municipal en % de l'indice 1027	Montant de l'indemnité mensuelle
Maire : M. PONS Yves	36,27 %	1410,69 €
1 ^{ère} adjointe : Mme FERNANDEZ Nathalie	10,70 %	416,17 €
2 ^{ème} adjoint : M. D'ALMEIDA Prudence	9,63 %	374,55 €
3 ^{ème} adjoint : M. CANTAU Christian	9,63 %	374,55 €

4 ^{ème} adjoint : M. NARBÉY Nicolas	9,63 %	374,55 €
Montant global des indemnités allouées		2950,51 €

PROPOSE d'attribuer une augmentation de 250,00 € d'indemnité supplémentaire mensuelle à Mme Nathalie FERNANDEZ, 1^{ère} adjointe, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

PRÉCISE que cette augmentation aura pour conséquence de modifier le montant global mensuel des indemnités de fonction de la commune qui sera de **3 200,51 €**, restant ainsi inférieur au montant de l'enveloppe indemnitaire à ne pas dépasser, à savoir **3 232,11 €** mensuels.

Mme Nathalie FERNANDEZ, 1^{ère} adjointe, quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par :

Voix pour	12
Voix contre	0
Abstentions	0

DÉCIDE d'attribuer à compter du 01/01/2022 et jusqu'au 31/12/2022 une augmentation de 250€ par mois à Mme Nathalie FERNANDEZ, 1^{ère} adjointe.

PRÉCISE que les crédits nécessaires à cette augmentation sont inscrits au budget de l'année 2022.

VII –Refonte de la commission Urbanisme.

M. le Maire informe que la commune de Sames est l'objet d'une pression immobilière sans précédents. Des promoteurs s'intéressent de près aux terrains constructibles et plusieurs propriétaires de la commune souhaitent vendre leurs biens.

Les élus sont au travail et réfléchissent à l'avenir de la commune :

- adaptation des services à la croissance de la population : mairie, école, commerces,
- revitalisation et aménagement du Centre bourg,
- mobilités dans le village : voix douce pour relier le Centre Bourg aux autres quartiers, liaison avec les pistes cyclables du territoire, circulation des véhicules aux entrées du village,
- préservations des terres agricoles et des espaces naturels.

La Commission Urbanisme doit préparer cette évolution. Parmi les élus qui la composent actuellement, certains sont soit propriétaires de terrains à bâtir, soit de la famille proche d'un propriétaire.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, M. le Maire propose de réviser la commission Urbanisme.

Délibération n° 7-12/04/2022

OBJET : Refonte de la commission urbanisme

Monsieur le Maire :

PRÉCISE que le Conseil Municipal a la possibilité de modifier les commissions municipales en fonction des besoins sur délibération.

PROPOSE de réviser la Commission Urbanisme pour éviter les conflits d'intérêts générés par la pression immobilière accrue.

PROCÈDE à la désignation des membres de la commission :

- 1 CANTAU Christian, vice-président.
- 2 DASQUET Anne
- 3 FERNANDEZ Nathalie
- 4 HERBILLE Elisabeth
- 5 PASQUIER Annick

Le Conseil Municipal prend acte de ces nominations.

Il est précisé que :

- La commission travaillera sur l'ensemble des terrains à bâtir en fonction de leur situation dans la commune et des aménagements nécessaires en termes de voirie et d'équipements.
- Lorsque la commission se réunira sur une autre thématique que celle des terrains à bâtir (aménagement de la maison du boulanger, par exemple), elle pourra intégrer d'autres élus à ses travaux.

RAPPEL : Seul le Conseil Municipal prend des décisions. La Commission Urbanisme, comme toutes les commissions municipales, a pour fonction de préparer le travail du Conseil et de faire des propositions.

A la suite de l'exercice du Plan Communal de Sauvegarde, il est apparu nécessaire que la commune se dote d'un outil de communication rapide avec la population.

La société Panneau Pocket a fait une proposition adaptée aux besoins de la commune : le téléchargement d'une application par les particuliers qui leur permet de recevoir les notifications envoyées par la commune.

M. le Maire propose l'adhésion à la société Panneau Pocket pour un montant de 360€ TTC pour une durée de deux ans.

Délibération n° 8-12/04/2022

OBJET : Adhésion à Panneau Pocket

Monsieur le Maire :

PROPOSE d'adhérer à la société Panneau Pocket pour une durée de deux ans et pour un montant de 360€ TTC.

PRECISE que les crédits nécessaires à cette adhésion sont inscrits au budget de l'année 2022.

Le Conseil Municipal Le Conseil Municipal de la Commune de SAMES, réuni sous la présidence de M. Yves PONS, Maire,
Après en avoir délibéré, à :

Voix pour	13
Voix contre	0
Abstentions	0

DECIDE d'adhérer à la société Panneau Pocket.

AUTORISE le Maire à signer tout document à cette fin

IX – Information concernant le recrutement de Mme Jeanne RIQUIER.

M. le Maire donne lecture de la lettre que Mme Jeanne RIQUIER, dont la candidature a été retenue pour le poste de secrétaire principale de mairie.

Mme Jeanne RIQUIER fait part des difficultés d'ordre personnel qui retardent son arrivée à Sames.

Sa prise de fonction aura lieu le 1^{er} juillet 2022.

X – Location de la batterie du véhicule électrique de la commune.

Depuis le 24/03/2015, la Commune de Sames a souscrit un contrat de location de batterie pour son véhicule utilitaire électrique NISSAN e-NV200.

M. le Maire a demandé au concessionnaire NISSAN d'Orthez de lui adresser une proposition de rachat de la batterie.

Compte tenu des différentes dépenses engagées, le Conseil Municipal décide de ne pas accepter la proposition de rachat.

XI – Demande de M. MOUTET, gérant du Centre de Valorisation

M. le Maire fait part de la demande de M. MOUTET, gérant du Centre de Valorisation des Anglo-Arabes de la commune, de baptiser officiellement les installations du Centre de Valorisation du nom de Jean-Marie BERNACHOT.

Cette proposition est refusée à l'unanimité.

XII – Demande de subventions des associations extérieures à la commune

M. le Maire fait part de la demande de subvention de deux associations situées en dehors du territoire de la commune :

- l'Association des Donneurs de sang de Peyrehorade
- Bidache Natation

Le Conseil décide de ne pas accorder de subventions aux associations extérieures à la commune.

Les demandes de l'Association des Donneurs de sang de Peyrehorade et de Bidache Natation sont rejetées.

XIII – Point sur les commissions

Nathalie FERNANDEZ a rédigé et envoyé aux élus le document de synthèse qui résume l'activité des différentes commissions et syndicats. Les conseillers municipaux font part de leurs remarques et demandent le cas échéant des précisions sur l'activité des commissions.

XIV – Questions diverses

Cérémonie et événements

La cérémonie des vœux ayant été annulée en raison de la crise sanitaire, le Conseil décide d'organiser une cérémonie début juillet pour assurer :

- la réception des nouveaux arrivants,
- la présentation officielle du couteau *Lou Samot*, conçu par Christophe Lauduique, créateur de l'atelier Lames de Sames.
- la cérémonie de départ en retraite de Mme Marie-Christine SEKLI- COÉZARD
- l'accueil de Mme Jeanne RIQUIER, nouvelle secrétaire de mairie principale.

Information du Comité des fêtes

Le Comité des fêtes informe le Conseil de son intention :

- d'organiser une fête de la Saint-Jean le 25 juin 2022.
La fête de la Musique du Pays de Bidache étant prévue à la même date, des discussions sont en cours pour ne pas pénaliser l'une ou l'autre manifestation.
- d'organiser les fêtes de Sames le week-end du 21 août 2022.
Il n'est pas certain que le Quartier Saint-Jean soit disponible en raison des travaux prévus. Une solution alternative est à prévoir.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h55.

Le Maire,
Yves PONS

La secrétaire de séance,
Nathalie FERNANDEZ

